MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES
-=-=-=-=-=-

BURKINA FASO
-=-=-=-=-=-=-
Unité – Progrès - Justice

COMITE TECHNIQUE DE L'EAU

COMPTE RENDU DE LA TROIXIEME SESSION DU COMITE TECHNIQUE DE L'EAU (CTE)

Le Comité Technique de l'Eau s'est réuni le mercredi 21 juin 2006 dans la salle de réunion de la Direction Générale des Ressources en Eau, pour sa 3ème session autour de l'ordre du jour suivant :

1) Examen du projet de décret portant conditions et modalités de fourniture d'informations sur leurs travaux par tout réalisateur et/ou réhabilitateur d'ouvrages hydrauliques ;

2) Examen de l'étude sur les modes de gestion du service public de l'eau et de l'assainissement ;

3) Divers.

C'est à 09 heures que celle-ci a débuté sous la présidence Monsieur SAWADOGO Julien, représentant le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques président dudit comité. Il a d'entrée de jeu apprécié le déplacement des uns et des autres, ce qui est le témoignage du grand intérêt qu'ils portent au Comité Technique de l'Eau. Il a procédé à la vérification des présences: tous les membres étaient présents ou représentés.

Après quoi l'ordre du jour a été adopté.

Le premier point de l'ordre du jour retenu était l'examen du projet de décret portant conditions et modalités de fourniture d'informations sur leurs travaux par tout réalisateur et/ou réhabilitateur d'ouvrages hydrauliques. La présentation a été faite par le Directeur Général des Ressources en Eau; il a dans son intervention, expliqué les raisons qui justifient la prise d'un tel décret qui doit permettre la mise à jour régulière du système d'information. Les échanges qui s'en sont suivis aussi bien sur la forme que sur le fond traduisent tout l'intérêt accordé à la question.

Aux préoccupations soulevées, des réponses adéquates ont été apportées par le président de séance et le DGRE ; et l'on peut retenir que seules les entreprises sont les acteurs du secteur qui sont les mieux indiquées pour la fourniture de l'information.
Tous les intervenants ont salué l'initiative de la proposition de ce décret et souhaité qu'il puisse atteindre ses objectifs.

Le deuxième point a concerné l'examen de l'étude sur les modes de gestion du service public de l'eau et de l'assainissement fait par les consultants OUEDRAOGO Kétess et SIDIBE D. Francis. Cette étude est le prélude à un décret et vise à faire l'état des lieux de ces sous secteurs. Des amendements de forme et de fond ont été faits pour une amélioration du document.

Dans les divers, le Directeur Général des Ressources en Eau, Secrétaraire Permanent du CTE a fait une présentation de la nouvelle DGRE et donné les grandes missions qui lui sont assignées. Il a également invité les membres du comité à le saisir pour tout sujet qui pourrait être soumis à examen du CTE.

Pour terminer, le représentant du Secrétaire Général a remercié les participants pour le niveau élevé des débats et les a invité à rendre le Comité très vivant en le saisissant plus fréquemment avec des thèmes de grand intérêt comme ceux de la présente session. Il a ensuite levé la séance aux environs de 13h00.

Secrétaire Permanent	Président de Séance
Francis D.BOUGAIRE Chevalier de l'Ordre National	Julien SAWADOGO